



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/4  
5 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS  
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Groupe de travail du bruit

Quarante-sixième session  
Genève, 3-5 septembre 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA  
QUARANTE-SIXIÈME SESSION<sup>1, 2</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève,  
le lundi 3 septembre 2007 à 14 h 30  
et s'achèvera le mercredi 5 septembre 2007 à 17 h 30

---

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grbage.html>). À titre exceptionnel, les documents peuvent également être obtenus par courrier électronique ([juris.dzintars@unece.org](mailto:juris.dzintars@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être fournis par la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3<sup>e</sup> étage, Palais des Nations). Pour la version traduite de ces documents officiels, les participants peuvent accéder au système de diffusion électronique des documents (ODS) ouvert au public, à l'adresse suivante: <http://documents.un.org>.

<sup>2</sup> Les participants sont priés de remplir une formule d'inscription qu'ils peuvent télécharger à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>). Ils doivent la renvoyer au secrétariat de la CEE au plus tard une semaine avant la session, soit par courrier électronique ([marina.dolgova@unece.org](mailto:marina.dolgova@unece.org) ou [nelly.enonler@unece.org](mailto:nelly.enonler@unece.org)) soit par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge au Bureau de la Section de la sécurité et de la sûreté, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils devraient prendre contact avec le secrétariat par téléphone (poste 71964 ou 71112). Pour obtenir une carte du Palais des Nations ou d'autres renseignements utiles, on pourra consulter le site Web <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

## I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉUNION DU GROUPE INFORMEL DU GRB POUR LA MISE AU POINT D'UNE MÉTHODE AMÉLIORÉE D'ESSAI DE BRUIT DES MOTOCYCLES
3. Règlement n° 41 – (Bruit émis par les motocycles) ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 2 et 3  
ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/5
4. Règlement n° 51 – (Bruit émis par les véhicules des catégories M et N)
  - a) Actualisation ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 4 à 6  
ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/2
  - b) Nouvelles valeurs limites du niveau sonore ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 7 à 10
  - c) Prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 12
5. Règlement n° 59 – (Dispositifs silencieux de remplacement) ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 14
6. ACCORD DE 1998: ÉLABORATION D'UN NOUVEAU RTM SUR LE BRUIT ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 18 et 19
7. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE NIVEAU SONORE ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 20
8. ÉCHANGE DE VUES SUR LES MÉTHODES DE CALCUL DE LA RÉDUCTION DU BRUIT DES VÉHICULES ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 21
9. INCIDENCE DU REVÊTEMENT DE LA ROUTE SUR LE BRUIT DE ROULEMENT DES PNEUMATIQUES ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 20 à 27
10. RÉDUCTION DU BRUIT DE LA CIRCULATION ECE/TRANS/WP.29/GRB/43, par. 28
11. QUESTIONS DIVERSES

## II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

### 2. RÉUNION DU GROUPE INFORMEL DU GRB POUR LA MISE AU POINT D'UNE MÉTHODE AMÉLIORÉE D'ESSAI DE BRUIT DES MOTOCYCLES

Cette réunion se tiendra l'après-midi du 3 septembre 2007, de 14 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe informel et distribué aux membres du groupe avant la réunion.

### 3. Règlement n° 41 – (Bruit émis par les motocycles)

Le GRB souhaitera sans doute être informé par le Président du groupe informel des résultats de la neuvième session. Le Président du groupe donnera aussi des informations sur les conclusions de l'analyse des données du programme d'essai. Le GRB pourra examiner une proposition de rectificatif au Règlement.

### 4. Règlement n° 51 – (Bruit émis par les véhicules des catégories M et N)

#### a) Actualisation

Le GRB a décidé de poursuivre l'examen d'une proposition de la Fédération de Russie sur l'inclusion dans le Règlement de prescriptions relatives à la durabilité des systèmes de réduction du bruit, sur la base de données communiquées par l'expert de la Fédération de Russie pour démontrer la nécessité de ces prescriptions.

#### b) Nouvelles valeurs limites du niveau sonore

L'expert de la Commission européenne a été invité à communiquer des informations sur le processus de suivi de la collecte de données conformément à la nouvelle méthode d'essai.

#### c) Prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores

Le GRB souhaitera sans doute être informé par le Président du groupe informel des résultats de la septième réunion du groupe, tenue à La Haye du 21 au 23 mai 2007. Le GRB pourra conseiller le groupe informel sur les questions n'ayant pas encore pu être réglées au sein du groupe.

### 5. Règlement n° 59 – (Dispositifs silencieux de remplacement)

Le GRB souhaitera sans doute être informé par le CLEPA sur les travaux de révision du texte actuel du Règlement n° 59, compte tenu de l'introduction des nouvelles valeurs limites d'émissions sonores pour la nouvelle méthode d'essai dans le cadre du Règlement n° 51, ainsi que de l'élaboration des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores.

6. ACCORD DE 1998: ÉLABORATION D'UN NOUVEAU RTM SUR LE BRUIT

Le GRB a décidé de reprendre l'examen de cette question. L'AC.3, à sa session de mars 2007, a décidé de poursuivre l'échange de vues concernant ce point (ECE/TRANS/WP.29/1058, par. 103).

7. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE NIVEAU SONORE

Le GRB souhaitera sans doute être informé de l'élaboration de prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.

8. ÉCHANGE DE VUES SUR LES MÉTHODES DE CALCUL DE LA RÉDUCTION DU BRUIT DES VÉHICULES

Le GRB a décidé de poursuivre l'échange de vues sur les méthodes de calcul de la réduction du bruit des véhicules.

9. INCIDENCE DU REVÊTEMENT DE LA ROUTE SUR LE BRUIT DE ROULEMENT DES PNEUMATIQUES

Le GRB a décidé de poursuivre l'examen de ce point. Il devrait pouvoir examiner des propositions concernant des valeurs limites pour le bruit des pneumatiques s'accompagnant de prescriptions sur l'adhérence sur le mouillé, la résistance au roulement des pneumatiques et les systèmes de contrôle de la pression des pneumatiques, que l'expert de la Commission européenne s'est engagé à présenter.

10. RÉDUCTION DU BRUIT DE LA CIRCULATION

Le GRB a décidé de poursuivre l'examen de la question des coûts et avantages des mesures de réduction du bruit de la circulation routière.

11. QUESTIONS DIVERSES

Le GRB pourra examiner toute autre question inscrite à son ordre du jour.

-----